

Bras de fer autour du projet d'Amazon en Moselle

by Les Echos - vendredi, juin 21, 2019

<http://correspondances.fr/bras-de-fer-autour-du-projet-damazon-en-moselle/>

Le logisticien américain confirme l'implantation d'une agence commerciale au nord de Metz. Un permis de construire d'une base logistique de 185.000 mètres carrés a été signé dans cette même agglomération. Les clauses de confidentialité sont contestées par certains élus.

En Moselle, Amazon ne se montre pas plus prolixe qu'ailleurs, mais son arrivée est imminente sur un site au moins, celui de Woippy. Le logisticien a d'abord laissé filtrer sur son site une offre d'emploi recherchant un « area manager » pour encadrer une équipe de 80 à 100 opérateurs dans cette banlieue nord de Metz. La mairie a ensuite obtenu confirmation de l'implantation, dans des locaux de 6.000 mètres carrés ayant appartenus à FM Logistic, d'une agence commerciale.

En période de pointe, l'agence commerciale d'Amazon pourrait employer jusqu'à 200 personnes, y compris sous le statut d'indépendant.

Nom de code : Delta

Sur le plateau de Frescaty, au sud de Metz, l'implantation d'une base logistique de 185.331 mètres carrés alimente rumeurs et polémiques depuis plus de deux ans. Metz Métropole a voté, en décembre 2018, une délibération approuvant le projet Delta, qui autorise l'implantation d'un logisticien sur 19 hectares. Une étude d'impact détaille les flux générés par les 64 quais de chargement des camions et évoque 2.000 emplois. La foncière parisienne Argan a obtenu un permis de construire, qui fait l'objet de deux recours. Mais le nom d'Amazon n'apparaît sur aucun document officiel.

Ce secret de Polichinelle exaspère le conseiller communautaire messin Philippe Casin, qui a saisi la commission d'accès aux documents administratifs pour connaître le contenu de la clause de confidentialité signée en octobre 2016 par Henri Hasser, vice-président de Metz Métropole chargé de l'aménagement économique et de la planification territoriale.

Il n'a pour l'heure obtenu qu'une copie floutée conclue avec une SARL de droit luxembourgeois.

L'élu demande l'annulation de la clause de confidentialité et celles des délibérations qui ont autorisé la création de la ZAC.

Rappelant le caractère habituel des clauses de confidentialité, le vice-président de Metz Métropole continue à défendre un projet susceptible de générer 300 millions d'euros d'investissements, dont 110 pour les bâtiments.

Les premiers travaux annoncés début mai n'ont pas encore commencé.